

Discours du procureur de la République de Saint-Malo
Audience de rentrée solennelle du vendredi 23 janvier 2026

Mesdames et Messieurs les Hautes personnalités civiles, militaires et judiciaires pris en vos grades et qualités citées par monsieur le président en nos deux noms et pour lesquelles je m'associe aux vœux de bienvenues exprimés.

J'adresse tout d'abord à chacune et chacun d'entre vous des vœux de bonne et heureuse année 2026, en espérant qu'elle vous apporte joie et épanouissement personnel et professionnel et surtout qu'elle vous garde en bonne santé.

Je tiens à vous remercier tous de votre présence aujourd'hui qui marque votre intérêt et votre considération pour l'activité de ce tribunal et plus généralement pour l'institution judiciaire.

Je souhaite tout particulièrement remercier les chefs de cour dont le soutien et le regard bienveillant à l'égard de la juridiction malouine sont connus et appréciés des magistrats, fonctionnaires et contractuels du tribunal et permettez-moi de profiter de l'occasion que m'offre cette audience de rentrée pour le rappeler publiquement.

Monsieur le sous-préfet de Saint-Malo, je vous remercie pour votre présence aujourd'hui. Votre très récente installation ne nous a permis que d'échanger quelques mots lundi dernier mais j'aurai plaisir à vous présenter prochainement plus en détail mon parquet, l'arrondissement judiciaire du tribunal de SM, ses spécificités et son dynamisme.

Localement, l'autorité judiciaire se coordonne avec harmonie et efficacité avec l'autorité administrative, comme pourrait très certainement vous le confirmer madame la sous-préfète de Dinan que je remercie aussi vivement pour sa fidèle présence aux audiences solennelles de rentrée du tribunal.

D'une façon générale, chacune et chacun d'entre vous, que vous soyez avocat, officier public et ministériel, que vous apparteniez aux forces de sécurité intérieure, aux services de l'Etat ou fassiez partie du tissu associatif local, vous contribuez, d'une façon ou d'une autre, au bon fonctionnement du service public de la justice. Soyez-en sincèrement remercié.

L'audience de rentrée solennelle est un moment important dans la vie d'une juridiction. Elle demeure aussi un exercice complexe pour un procureur de la République qui a tant de choses à dire et doit faire des choix.

Je dresserai tout d'abord un bilan de l'action judiciaire 2025 à l'aune des priorités de politiques pénales avant d'évoquer quelques projets pour 2026 et formuler des vœux.

S'agissant de **l'activité pénale sur l'année 2025**, je me permets de vous renvoyer à la lecture de la plaquette d'information dématérialisée et accessible via un QR Code que vous pourrez flasher avec votre smartphone.

A cet égard, je tiens à remercier Madame Leman, directrice de greffe qui a fortement contribué à son élaboration et qui n'aura pas, cette année encore ménagé ses efforts, aux côtés des chefs de juridiction, pour permettre l'aboutissement de nombreux projets.

Sans vouloir vous assommer de chiffres, vous pourriez retenir que l'activité de mon parquet et tout particulièrement de la permanence augmente de façon importante et surtout constante, d'année en année, en raison du développement la délinquance, les faits constatés étant en hausse, s'agissant notamment des atteintes aux personnes, des trafics de stupéfiants mais aussi des atteintes aux biens et particulièrement les cambriolages.

C'est ainsi qu'en 2025, le volume de GAV, de présentations au parquet et de sollicitations de la permanence ont atteint un niveau inégalé par le passé :

- 31 000 mails traités dans le cadre de la permanence soit 13 % de plus qu'en 2024 et 41 % de plus qu'en 2023
- 2061 GAV en 2025 soit 13 % de plus qu'en 2024 et 22 % de plus qu'en 2023
- 511 DEF en 2025 soit 22 % de plus qu'en 2024

Vous constatez que nous avons fait face à cette vague, et continué à faire le choix de poursuivre une politique dynamique de défèrements rendue indispensable par la nature et la gravité des faits objets des enquêtes que nous menons et avec comme objectif de lutter efficacement contre la récidive, assurant dans le même temps la protection des victimes par des mesures d'incarcération ou d'éloignement des auteurs.

En somme, mes collègues du parquet, que je remercie pour leur engagement quotidien, peuvent être fiers du travail accompli en 2025.

Cette forte hausse de l'activité de la permanence se vérifie naturellement sur l'activité judiciaire des forces de sécurité intérieures, dont les chefs de service sont aujourd'hui présents ou représentés et auxquelles je souhaite rendre un hommage appuyé en saluant l'importance capitale des missions qu'ils accomplissent, parfois dans des conditions périlleuses en lien étroit et quotidien avec mon parquet.

Quelles ont été et quelles sont les priorités de politique pénale ?

Les priorités d'action publique de mon parquet qui ont été celles de l'année 2025 ont vocation à se construire et à se poursuivre dans la continuité. C'est la raison pour laquelle elles seront toujours d'actualité en 2026.

Il s'agit tout d'abord de la lutte contre les violences contre les femmes et les enfants et notamment les violences intra familiales.

Le nombre de plaintes progressent surtout dans la partie costarmoricaine du ressort avec une hausse de 11 % du nombre de victimes.

Le volume de défèrements en la matière est lui aussi en augmentation. Il s'élève aujourd'hui à 206 sur 511 et représente ainsi 40 % des présentations décidées par le magistrat de permanence.

Ce seul chiffre témoigne de la mobilisation sans faille de mon parquet pour lutter contre ce fléau que constituent les VIF, par une réponse pénale claire et assumée que je veux emprunte de célérité et de fermeté, dans un souci constant de protection des victimes.

La lutte contre les atteintes à l'autorité constitue aussi une priorité de politique pénale conformément à la circulaire de politique pénale générale du GDS délinée localement. Il est en effet primordial d'apporter une réponse forte s'agissant de faits commis au préjudice de militaires de la gendarmerie, fonctionnaires de police nationale, agents des services de l'Etat, pompiers, soignants, dans le cadre de leur activité.

Ensuite, l'année 2025 a été celle de la lutte contre les trafics de stupéfiants, contentieux traité par ma collègue Emilie Goyet, VPR qui ne ménage pas ses efforts en la matière.

La politique pénale consiste à privilégier l'efficacité par des enquêtes courtes, donnant lieu à des réponses pénales rapides comportant parfois des interdictions de paraître judiciaire sur les lieux d'approvisionnement et de revente.

A titre d'illustration, pas plus tard que la semaine dernière, à Dinan, une vaste opération a été organisée afin de démanteler un point de deal situé dans le quartier de la Bretonnière. Plusieurs présentations au parquet ont été suivies de peines d'interdiction de paraître à Dinan. Je sais l'autorité administrative et les élus soucieux de la préservation de l'ordre public, notamment à Dinan et vous le savez madame la sous-préfète et monsieur le maire de Dinan, mon parquet et les militaires de la gendarmerie nationale sont déterminés à agir judiciairement pour lutter efficacement et surtout durablement contre ces trafics, l'objectif étant évidemment de ne pas laisser se reconstituer un point de deal qui vient d'être démantelé. Nous savons en

effet que la nature a malheureusement horreur du vide et que la demande des consommateurs dont il ne fait pas sous-estimer l'importance, complique notre action.

Au titre des actions phares pour l'année 2025, je souligne la poursuite par la juridiction de son engagement dans la transformation numérique en matière pénale.

Le tribunal de Saint-Malo s'est beaucoup mobilisé ces 3 dernières années dans le déploiement de la procédure pénale numérique.

A titre d'illustration, le nombre de procédures donnant lieu à des poursuites pénales reçues au parquet de façon dématérialisée a bondi de 90 % en 2 ans.

Pour donner une visibilité nationale à l'implication du tribunal judiciaire de Saint-Malo dans la transition numérique de la chaîne pénale, nous avons décidé, il y a un an, de déposer une candidature afin que le tribunal fasse l'objet de la certification « Tribunal Pénal Numérique ». A l'issue de la visite le 24 juin 2025, de plusieurs représentants de la direction de programme PPN, de la DSJ et de la DACG, la maturité de la transformation numérique du tribunal a été soulignée, la juridiction remplissant l'ensemble des 19 critères obligatoires pour obtenir la certification. En outre, la validation de plusieurs critères dits « bonus » a conduit à l'octroi de la mention excellence. Cette mention, qui n'a été attribuée qu'à 9 autres juridictions seulement en France en 2025, a permis de valoriser l'investissement exemplaire des magistrats, greffiers et personnels judiciaires du tribunal dans la transformation numérique de la chaîne pénale.

Nous avons aussi fait le choix de continuer à nous investir dans **la maîtrise des frais de justice**. Concernant les frais de gardiennage de véhicule, le résultat est assez spectaculaire puisque les instructions prises auprès des forces de sécurité intérieures et la politique pénale mis en place ont permis de faire diminuer de 400 % le volume de véhicules dont le gardiennage génère des frais à supporter par l'Etat.

Nous avons aussi décidé, avec monsieur le président et madame la directrice de greffe de prendre l'initiative de mettre en place un comité de pilotage, interne à la juridiction, spécifiquement dédié à cette thématique, à visée très opérationnelle, en présence d'un représentant du SAR (service adm régional de la Cour d'appel), avec pour ambition de continuer à réduire les frais de justice, ce qui est un effort d'autant plus important à l'heure actuelle, au regard de la situation budgétaire du pays.

Ensuite, au cours de l'année 2025, mon parquet, en lien étroit avec les services enquêteurs, a développé de façon massive les saisies des avoirs criminels dans le cadre

de l'ensemble des enquêtes qui le méritaient et notamment celles portant sur des fraudes, du travail dissimulé et des trafics de stupéfiants.

C'est une approche patrimoniale de la délinquance qui est assumée localement, voire même revendiquée comme gage d'efficacité dans la lutte contre la récidive en privant le délinquant des moyens de réitérer.

Nous pouvons aujourd'hui tout saisir : des meubles, des immeubles, du numéraire, même de la monnaie virtuelle. Alors, la consigne que je donne est simple : saisissons beaucoup, sous la réserve expresse que nous saisissons utile, afin que toutes les saisies pénales des avoirs criminels se soldent in fine par des confiscations prononcées par les juridictions de jugement.

L'augmentation des saisies est considérable : alors que nous saisissons 120 000 euros en 2022, nous avons saisi en 2025, 3 millions d'euros.

Notre action proactive permet ainsi d'abonder le budget de l'Etat. Ainsi, en 2025, le montant des avoirs criminels saisis puis confisqués par le tribunal judiciaire de SM puis reversés au budget de l'Etat s'élève à 200 000 euros, dont 40 000 euros de véhicules affectés aux forces de sécurité intérieures.

Je souhaite à cet instant souligner le rôle déterminant que jouent dans ce résultat les magistrats du parquet évidemment mais aussi l'attachée de justice dédié notamment à cette mission, les forces de sécurité intérieures qui en ont bien compris l'intérêt et l'efficacité de ces saisies et bien sûr l'antenne rennaise de l'AGRASC grâce à son rôle de conseil et d'assistance.

Nous avons aussi développé plusieurs actions locales en 2025 sur la thématique des mineurs, en lien avec de nombreux partenaires et notamment les conseils départementaux, l'éducation nationale, le barreau et le Conseil départemental d'accès au droit d'Ille et Vilaine.

C'est ainsi que nous avons pu avoir des échanges très riches lors du conseil de juridiction qui s'est réuni le 12 juin 2025 sur le thème de la protection de l'enfance et la justice des mineurs.

Nous avons aussi retenu comme projet de juridiction le projet dit « justicene » qui a permis à des classes de 4^{ème} du collège Duguay Trouin de Saint-Malo de mener une réflexion durant une année scolaire sur la justice pénale et la citoyenneté. Après avoir été coaché par madame LALLEMENT, juge des enfants, madame GUINOT, substitut du procureur et maître VERDIER, avocate au barreau de SAINT-MALO, les élèves se sont lancés dans l'écriture de scénarii retraçant deux affaires correctionnelles fictives qu'ils sont venus jouer en conditions réelles, dans cette salle d'audience le 24 juin 2025 puis à l'occasion de la nuit du droit le 2 octobre 2025.

En 2026, nous allons développer notre **action en faveur de l'accompagnement des victimes**

Nous savons que l'action de la Justice pénale ne peut se réduire au seul jugement des auteurs d'infractions, elle doit aussi constituer un secours solide pour les victimes.

Une politique de juridiction volontariste a déjà été mise en place en la matière, en liens étroits :

avec les préfets des Côtes d'Armor et d'Ille et Vilaine dans le cadre des schéma départementaux d'aide aux victimes,

avec l'IML du CHU de Rennes dirigé par le professeur Bouvet que je remercie pour sa présence aujourd'hui avec lequel nous œuvrons à l'amélioration de la qualité de l'accueil des victimes au sein de l'UMJ (unité médico judiciaire) de proximité mis en place au sein des hôpitaux de SM et de Dinan,

avec l'association locale d'aide aux victimes, l'AMISEP, avec laquelle nous avons développé un partenariat de qualité sur de nombreux sujets et notamment celui de l'accompagnement des victimes d'infractions par un chien d'assistance judiciaire.

Nous allons poursuivre et développer notre action en 2026 dans ce domaine en déclinant localement la circulaire du Garde des Sceaux en date du 13 octobre 2025 relative à l'accueil et à l'amélioration de la prise en charge des victimes d'infractions pénales.

Dans ce cadre, nous allons prochainement organiser au tribunal un conseil de juridiction dédié aux victimes avec tous les acteurs concernés par cette thématique. Il nous faudra aussi, comme nous y invite le Garde des Sceaux dans cette circulaire, veiller à maîtriser les délais d'audiencement et la politique de renvoi, en lien avec le service correctionnel et le barreau, afin d'assurer la préservation des droits des victimes.

Les vœux que je formule pour 2026 sont au nombre de 3

Le premier est de maintenir une Justice forte dans l'intérêt des citoyens.

La Justice a fait l'objet en 2025 d'attaques inédites dans leur intensité et leur constance. L'année qui vient de s'achever a en effet vu la Justice et les magistrats qui la rendent et parfois leur famille faire l'objet de menaces, d'outrages voire d'intimidations.

S'il est parfaitement légitime de ne pas être satisfait d'une décision de justice et de tenter de la remettre en cause en utilisant les voies de droit pour la voire réformer, il n'est pas acceptable, dans une société démocratique, de menacer ou d'intimider, ceux qui rendent la Justice au nom du peuple français.

Attaquer la Justice, c'est en fait affaiblir tous ceux qui attendent une Justice forte et respectée, ceux qui attendent que la Justice les protège, à savoir les victimes, les élus, les FSI, les représentants de l'autorité et d'une façon générale tous nos concitoyens.

Le deuxième vœu que je formule est que sur le plan local, cette justice forte soit soutenue sur le plan des ressources humaines.

A cet égard, et comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à cette même place, la localisation de 5 postes de magistrats au parquet de Saint-Malo est sous-dimensionnée, en raison d'une part de la forte augmentation de l'activité pénale qui dépasse aujourd'hui la moyenne de celle des juridictions de même taille, d'autre part de l'augmentation croissante des missions du parquet et enfin de la spécificité unique en France du parquet de Saint-Malo qui est très chronophage...sa bidépartementalité.

J'ajouterai, s'il en était besoin, qu'aux termes du dernier rapport de la commission européenne pour l'évaluation des systèmes judiciaires européens, les 44 Etats qui composent le Conseil de l'Europe comptent en moyenne 11,2 magistrats du parquet pour 100 000 habitants, alors qu'au parquet de Saint-Malo, il n'y en a que 1,8.

L'annonce de la création d'un sixième poste au parquet de Saint-Malo a été faite par le précédent GDS le 28 mars 2024 mais nous attendons toujours, presque 2 ans plus tard, sa localisation officielle et encore davantage l'arrivée effective de ce magistrat en juridiction.

Je sais monsieur le procureur général que vous soutenez cette demande que j'avais déjà formalisée et objectivée dès 2023. Je forme le vœu que cette localisation intervienne le plus rapidement possible.

Le 3^{ème} vœu que je formule consiste à souhaiter que cette Justice forte puisse aussi être soutenue sur le plan statutaire

Espérons que l'année 2026 soit enfin celle au cours de laquelle soit adoptée la nécessaire réforme constitutionnelle permettant de faire évoluer le statut du parquet concernant les conditions de nomination et de poursuites disciplinaires de ses magistrats, l'objectif étant d'améliorer la confiance de nos concitoyens dans le fonctionnement de la Justice.

Au regard de ces 3 vœux que je formule pour 2026, j'espère grandement faire mentir le physicien et écrivain allemand du 18^{ème} siècle Lichtenberg lorsqu'il notait dans un de ses ouvrages :

« Janvier est le mois où l'on offre ses meilleurs vœux à ses amis. Les autres mois sont ceux où ils ne se réaliseront pas »

Monsieur le président, je requiers qu'il soit constaté qu'il a été satisfait aux prescriptions du Code de l'organisation judiciaire,

que vous déclariez close l'année judiciaire 2025 et ouverte l'année judiciaire 2026 ;

qu'il me soit donné acte de mes réquisitions ;

et que du tout il soit dressé procès-verbal pour être versé au rang des minutes de notre juridiction.